



L'hôtel de Paty de Rayet

Xavier Roborel de Climens

La rue Leyteire, vieille artère bordelaise connue dès le Moyen Age, vit, comme toutes les rues de Bordeaux au XVIII^e siècle, son aspect transformé par la construction de nombreux immeubles à l'initiative, soit de l'Intendant sur les terrains des Cordeliers, soit de particuliers, artisans, négociants ou aristocrates.

L'objet de cette étude porte sur un immeuble sis au numéro 7 qui, édifié par une famille de l'aristocratie bordelaise, participe à ce mouvement de construction et d'embellissement de la ville.

Construction et description de l'immeuble

Le 21 avril 1742, Jean-Jacques de Loyac, « conseiller en la Grande chambre du parlement de Bordeaux y demeurant rue et paroisse Saint-Christophe », vend deux chais mitoyens lui appartenant, rue Leyteire : le premier, à « Jean Depaty, baron de Rayet, seigneur de Luzies et autres lieux conseiller audit parlement y demeurant sur les fossés de l'hôtel de ville » et le second au sieur Pierre Germé bourgeois et négociant à Bordeaux, résidant rue Leyteire. Il est précisé dans cet acte que la façade principale des chais donne à l'est c'est-à-dire sur la rue Leyteire. Le prix, 2500 livres, est payé comptant en écus de 6 livres et l'acte est signé dans le chai¹.

A la place de cette construction, Jean Depaty va faire bâtir rapidement la demeure que nous pouvons voir aujourd'hui. Preuve nous en est donnée par un acte notarié du 2 mars 1746, dans lequel il est précisé que Jean Depaty et sa femme, Marie Anne de Gombaudo, résident rue Leyteire².

L'immeuble occupe une superficie de près de 280 m². Il se compose de trois corps de bâtiment s'articulant autour d'une cour intérieure. L'ensemble est construit en pierre de taille de bel appareil. La façade principale de l'hôtel, qui donne sur la rue Leyteire, comprend quatre travées et quatre niveaux séparés chacun par un bandeau (fig. 1). Les baies de la façade sur rue sont inscrites dans un chambranle mouluré en arc segmentaire et la décoration est limitée aux balconnets en fer forgé garnissant les fenêtres du premier étage (fig. 2) et à une agrafe au décor rocaille à la clef de l'arc de plein cintre de la porte d'entrée (fig. 3). Cette porte, à ébrasement extérieur, décalée sur la droite, permet d'accéder à la cour intérieure en passant par un passage voûté d'arêtes (fig. 4). Dans cette cour donnent les deux autres corps de bâtiment (fig. 5 et 6). Dans l'un des deux partent les escaliers desservant les étages.

1. . A.D.Gir., 3 E 12086 Trayssac.

2. . A.D.Gir., 3 E 12135 Trayssac.

3. . Leulier Renée, Deux hôtels d'André Portier, *Revue Archéologique de Bordeaux*, T. XCIV, 2003, p. 225.



Fig. 1. - Façade principale rue Leyteire.



Fig. 2. - Façade principale : balconnet sur la rue Leyteire.



Fig. 5. - Cour intérieure.



Fig. 3. - Agrafe surmontant la porte d'entrée.



Fig. 4. - Porte d'entrée.



Fig. 6. - Cour intérieure, balconnet.

Cette construction austère et rigoureuse correspond bien au goût de nombre de parlementaires bordelais de cette époque. Le nom de l'architecte n'est malheureusement pas connu. Cependant, on peut noter une certaine ressemblance avec l'hôtel de Ruat attribué à l'architecte Portier³ (fig. 7) : porte d'entrée semblable, forme des fenêtres identique, unique sculpture au sommet de l'arc de la porte. Cependant, ces similitudes entre deux hôtels aristocratiques ne suffisent pas à attribuer de façon certaine l'hôtel de Paty à l'architecte Portier.

La distribution intérieure nous est connue par le cahier des charges d'une vente judiciaire prononcée en 1813⁴. Dans ce document, il est précisé qu'une fois franchie la porte d'entrée, on pénètre dans une grande cour pavée de blocage avec un puits adossé au mur mitoyen du côté nord (fig. 8). La cuisine est voûtée, pavée de pierre de Barsac, avec un four, un potager et un évier. À côté, une autre pièce voûtée sert de « dépense ». Puis, donnant sur la cour, viennent en suivant deux autres pièces avec « cheminées garnies en marbre dont une boisée servant de salle à manger » (fig. 9 et 10). Un grand escalier à repos, en pierre, dessert les étages et au fond de la cour se trouve « une dépêche », un cabinet d'aisance et un escalier en bois. Au premier étage, dans le corps de logis principal, sur la rue, se trouvent une antichambre carrelée et deux autres pièces « parquetées et plafonnées avec cheminées et garnitures en marbre, croisées à balcon et à grand carreau ». Dans le corps de logis à l'arrière et donnant sur la cour, on trouve une antichambre, une chambre et un grand cabinet, tous avec cheminée. Le deuxième étage se compose de deux antichambres, quatre pièces avec cheminée et trois cabinets, « le tout planchéyé ». Des placards sont signalés dans la presque totalité des pièces des premier et deuxième étages. Enfin, le troisième étage est composé de quatre pièces dont trois avec cheminée, deux grands cabinets et un siège d'aisance. Le tout est carrelé et lambrissé. Enfin, le sous-sol est constitué de quatre caves voûtées.

Les propriétaires au XVIII^e siècle

La famille de Paty, originaire du Poitou, comporte de nombreuses branches qui se sont installées en Périgord, en Agenais et en Bordelais. Plusieurs membres de cette famille ont été conseillers au parlement de Bordeaux. On en compte six de 1622 à 1757 ainsi que deux jurats en 1606 et en 1784. Jean de Paty, le constructeur de l'hôtel, est le fils de Léonard et Jeanne-Catherine de Laborie. Né le 18 février 1703 au château de Lusiers, il est reçu conseiller au parlement le 29 novembre 1725 en remplacement de Jean Bertin de Saint-Géran, démissionnaire, et se démet de sa charge en 1757 en faveur de son fils Léonard⁵.

La famille de Paty s'installe à partir de 1746 dans sa nouvelle demeure. Si nous ignorons tout de son existence dans ces lieux et de son cadre de vie, une information précieuse sur son rang et sa fortune nous est indiquée à l'occasion de la signature du contrat de mariage du fils aîné, Léonard, le 16 août 1760.

Par ce contrat, Léonard de Paty, « baron de Rayet conseiller au parlement », domicilié rue Leyteire, épouse Françoise de Trevey de Charmail, fille de feu « Bertrand de Trevey de Charmail, chevalier de Saint-Louis, capitaine des vaisseaux du Roi, seigneur du Verdus et autres lieux et de dame Charlotte Thierry de La Prévalay demeurant à Bordeaux rue Sainte-Catherine ». La dot de la future comprend « tous les biens et droits à elle obtenus par le décès de feu son père et par celui de feu Marie-Marguerite de Trevey sa sœur » qui sont évalués à 150 000 livres. Comme souvent en pareil circonstance, le détail de cette somme n'est pas donné et la mère de la future « se réserve la jouissance des biens cy dessus constitués ... ». Les sommes visées dans les clauses annexes sont importantes. Madame de Trevey s'engage à « nourrir les futures (sic) leurs enfants et leurs domestiques les loger convenablement suivant leur état et payer 2000 livres de pension annuelle » somme qui pourra être portée à 4000 livres en cas de séparation pour incompatibilité. Enfin, elle donne à titre d'avance une somme de 6000 livres pour « être employée en meubles ».

De leur côté les parents du marié, Jean de Paty et Marianne de Gombaut « instituent le seigneur futur époux leur héritier général et universel en tous et chacun de leurs biens sous la réserve de la légitime que le futur époux sera tenu de payer à ses frères et sœurs ... ». Ils se réservent cependant la jouissance de chacun de leurs biens leur vie durant et prévoient de verser aux futurs une somme de 4000 livres de pension viagère et annuelle⁶.

L'apport principal de la mariée, 150 000 livres, est une somme importante même s'il est prévu qu'elle ne soit versée qu'après le décès de sa mère. Le détail des apports du marié n'est pas donné comme cela arrive souvent dans le milieu nobiliaire à cette époque. Malgré ces réserves, on peut avancer que ces deux familles appartiennent à la partie la plus fortunée de l'aristocratie locale⁷.

4. . A.D.Gir., 3 U 2254.

5. Coste Laurent, *Les jurats de Bordeaux de 1550 à 1789*, HISME-SAHCC-CGSO, 2008.

Meller Pierre, *Armorial du bordelais*, Laffitte Reprints, 1978.
A.D.Gir., Fonds Bigot 8 J 517.

6. . A.D.Gir., 3 E 19304 Fatin.

7. . Figeac Michel, *Destins de la noblesse Bordelaise*, T. 1 p. 65, FHSO 1996.



Fig. 7. - Hôtel de Ruat, façade principale rue de Ruat.



Fig. 9. - Salle du rez-de-chaussée dite salle à manger, état actuel.



Fig. 8. - Cour intérieure, puits.



Fig. 10. - Salle du rez-de-chaussée, trumeau.

Après son mariage, Léonard de Paty loge chez sa belle-mère rue Sainte-Catherine, précision donnée le 7 août 1769, lorsqu'il fait procéder à l'ouverture du testament de son père décédé deux jours plus tôt rue Leyteire. Ce document reprend les dispositions portées dans le contrat de mariage à savoir que Léonard de Paty, désigné comme héritier général et universel de ses parents, doit verser à ses sept frères et sœurs leurs parts d'hérédité c'est-à-dire 30 000 livres à chacun. Il s'agit de Léonce, lieutenant de vaisseau du Roi, Marc-Antoine, chanoine et vicaire général de Condom, Jean-Léonard, enseigne de vaisseau du Roi, Jean-Alphonse, lieutenant au régiment de La Ferre, feu Marie-Valérie, épouse de Monsieur de Constantin représentée par sa fille et enfin Louise et Béatrice non mariées. Enfin, Jean de Paty demande que soit versées 1000 livres aux pauvres résidant sur ses terres, 1000 livres pour faire dire des messes pour le repos de son âme, 500 livres à son domestique Jean à son service depuis 20 ans et une année de gages aux autres domestiques⁸.

Le 19 mars 1770, Léonard de Paty, résidant à cette époque « en son hôtel rue Sainte Catherine paroisse Saint Mexant », vend à « dame Marie de Montsec veuve de Pierre de Mondenard, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint Louis, habitant fossés de Bourgogne une grande maison presque neuve rue Leyteire paroisse Saint-Eloi appartenant et dépendance sans y comprendre les meubles et effets mobiliers qui sont dans la maison appartenant au sieur de Paty qui les y a laissés lorsque le sieur Peyronnet est allé l'occuper qu'il se réserve expressément ». En plus de l'hôtel, Léonard de Paty vend une « remise et écurie avec grenier à foin le tout bâti à neuf » qui se trouve à l'autre extrémité de la rue Leyteire. Le prix est de 42 000 livres dont 32 000 livres pour l'hôtel et 10 000 livres pour la remise. L'acquéreur verse 22 000 livres en espèces et s'engage à régler le solde au moyen de sept billets⁹.

Auparavant, le 15 janvier 1770, Léonard de Paty avait acheté à Jeanne-Françoise Gilet de Lacaze l'hôtel qu'elle occupait rue du Loup pour un montant de 65 000 livres. C'est là qu'il sera arrêté pendant la Terreur puis exécuté le 28 prairial an II¹⁰.

La nouvelle propriétaire de l'hôtel de la rue Leyteire, Monique Martin de Monsec, décède à Bordeaux le 6 octobre 1812. Dans son testament, daté du 12 mai 1812 et déposé chez le notaire Rauzan, elle institue légataire universelle sa nièce Marie-Thérèse Banchereau de Saint-Georges, épouse de Joseph de Lamouroux, résidant 65 rue Leyteire (aujourd'hui n°11). La succession se compose de l'immeuble de la rue Leyteire et de l'écurie située au numéro 4 (aujourd'hui n°100) ainsi que du mobilier qualifié de « très vieux ». Madame de Lamouroux n'accepte la succession que sous bénéfice d'inventaire car elle est créancière de sa tante d'une somme de 10 000 livres due au

titre de son contrat de mariage passé le 15 février 1786 devant Me Dugarry. Grâce à l'inventaire du mobilier réalisé entre le 3 et le 6 novembre 1812, nous avons une idée de la disposition intérieure de l'immeuble qui n'a pas dû changer depuis l'époque de sa construction¹¹.

Le notaire commence par « une chambre au rez de chaussée prenant jour sur la cour a côté du salon à manger ». On y trouve deux lits garnis en noyer dont un avec une couverture de laine blanche et deux couvre-pieds d'indienne et un châssis à baldaquin. Le ciel, le dossier et les pentes sont en indienne également. Parmi les meubles : cinq vieilles chaises en bois de cerisier, une table en bois blanc et une armoire contenant notamment dix paires de drap fin et sept paires de draps commun, dix nappes, dix douzaines de serviettes, et pour la cuisine des « essuyemains » et quarante tabliers. On trouve également de la vaisselle en grès : soupières, assiettes, plateaux ou encore vingt solitaires en verre.

La pièce attenante est qualifiée de « salon à manger ». Dans un placard sont rangés de la vaisselle en porcelaine, des couteaux à manche d'argent et à manche en bois, quatre chandeliers en cuivre doré, six en cuivre argenté, et deux réchauds en cuivre argenté. La pièce est meublée de deux tables avec allonges et tréteaux en bois blanc, d'une table en noyer et de huit chaises en cerisier. La cheminée contient une paire de chenets et elle est ornée d'un « trumeau de cheminée avec sa glace ».

La cuisine, qui est à proximité, est abondamment garnie en ustensiles de toutes sortes. L'élément le plus coûteux est un ensemble en cuivre rouge estimé 80 F comprenant tourtières, bassins, casseroles, lèche-frites, marmites, bassines etc. Les autres pièces sont en fer blanc et leur valeur ne dépasse pas quelques francs. Enfin, le tout est complété par un tourne-broche, des couteaux, de la vaisselle en grès et une table en bois blanc. La cave contient cent bouteilles de vin rouge et cinquante de vin blanc mais sans indication d'origine. Il y a, bien évidemment, du bois de chauffage et aussi deux pièces de tapisserie en laine dont la présence en ces lieux s'explique mal.

À l'étage, les notaires vont commencer par les pièces donnant sur la cour : la chambre de madame de Mondenard, pièce où elle est décédée, une antichambre et une autre pièce

8. . A.D.Gir., 3 E 19317 Fatin.

9. . A.D.Gir., 3 E 15395 Dugarry.

10. Ducaunnés-Duval Georges, L'hôtel de Ragueneau, *Revue Historique de Bordeaux*, T XXXII, 1939.

Vivie Aurélien, *Histoire de la Terreur à Bordeaux*, T. 2 Féret et Fils, 1877.

11. . A.D.Gir., 3 E 41381 Rauzan.

qualifiée de chambre. Dans la chambre de Madame on y trouve « un lit à deux têtes ... chassis à Baldaquin, trois matelas, lit de plume, traversin et oreiller, garniture complète en indienne et rideaux pareils ... ». Cet ensemble, estimé à 200 F, est l'un des meubles le plus coûteux de cette maison. On note également, « une tenture de tapisserie pareille au lit » valant 30 F et deux rideaux de fenêtre en coton blanc brodé. Viennent ensuite de nombreux meubles de valeurs très variées. On remarque quelques pièces d'environ 30 F comme une chaise longue en noyer, une « commode bois d'acajou a quatre tiroirs garniture en cuivre doré », un trumeau « avec sa glace doré et son tableau », une glace avec son cadre doré. La valeur des autres meubles ne dépasse pas 2 à 3 F comme par exemple une encoignure en bois blanc « peind en gris avec son dessus en marbre », un petit cabaret en noyer, une table de nuit, sept fauteuils en noyer ou en cerisier, trois chaises, un tabouret et enfin des chenets dans la cheminée. « Dans un bouge a cotté », on peut voir deux vieux fauteuils, un miroir de toilette, un cabaret « bois de Isles a pieds de Biche », deux coussins de fauteuils, une seringue, une jatte et son plateau, une vieille malle, deux chaises et une banquette, « une table de lit avec un bassin en étain et son bourlet en bois garny en crin » etc. Dans l'armoire contenant le linge, on compte treize mouchoirs de poches et douze paires de bas, une robe, deux jupes, deux mantelets et deux coiffes le tout de taffetas noirs, vingt chemises, trois jupons, une robe d'indienne, trois casaquins « en cotte garniy », une robe d'indienne avec trois brassières en tricot de laine, deux caleçons, neuf « schals » etc.

Dans l'antichambre, on remarque une table à jeu avec son tapis et un secrétaire « en bois plaqué avec sa table de marbre par-dessus » estimé 25 F Celui-ci contient notamment « une quantité de papiers inutiles à inventorier » à l'exception de quelques uns dont le contrat de mariage de « laditte dame Monique Martin de Monsec avec M. Jean de Cazenave son premier mary passé devant M^o Dupin ... le neuf mars 1755 ».

L'estimation se poursuit dans la chambre suivante. Il est fait état d'un lit estimé 90 F avec ses bois, lit de plume, traversin, linceuls, couvre pieds et courte pointe de coton piqué, châssis à baldaquins, rideaux et pentes de « cotonille a flamme » et d'une armoire chiffonnière à quatre tiroirs en bois de nerva peint en rouge. Dans un placard sont rangés de nombreux vêtements et du linge tels que six robes et deux jupes en soie avec une mante en satin, des serviettes dont des serviettes à café, des draps de lit, un chapeau de velours ou une jupe de taffetas blanc. On trouve aussi une paire de flambeaux et une paire de girandoles et six couteaux à manche d'argent. L'argenterie est également rangée dans ce placard mais sera estimée plus tard.

Puis on pénètre dans le corps de bâtiment donnant sur la rue par une antichambre contenant une table à jeu « a trictract bois d'acajou » et une autre en cerisier, un fauteuil en noyer, une tapisserie de toile peinte et un poêle en fonte.

Ensuite, vient une chambre à coucher où l'on trouve une commode à quatre tiroirs en cerisier, une table de nuit, un cabaret, quatre chaises et deux fauteuils, un trumeau de cheminée avec sa glace, une glace à cadre doré et un lit complet estimé 150 F avec ciel, dossier, rideaux et pentes en soie. Dans un placard sont rangés deux paires « de foyer en cuivre », vingt tasses, soucoupes, pots à lait et « tayere » en porcelaine « le tout dépareillé », de la vaisselle en grès, un rouet à main, trente deux volumes dépareillés.

Enfin, pour terminer l'étage, une pièce dite « apartement » qui correspond au salon de compagnie. C'est dans ce lieu que se trouvent les plus beaux meubles. On y voit deux bergères « a gondolle » et huit fauteuils recouverts de housse en « cotonille » (60 F), treize chaises et cinq autres fauteuils, des coussins recouvert en coton et soie, un tabouret en bois doré, une petite table en bois plaqué, une table à jouer, un pied doré avec sa table de marbre, deux bras de cheminée cuivre doré, « une paire de chenets à deux branches pincettes et mordasses le tout garny en cuivre doré » (40 F), une glace « entre les deux croisées en deux pièces » (240 F) constituant la valeur la plus élevée. Une glace sur la cheminée « ceintrée sur l'élévation en deux pièces » (160 F), un écran en tapisserie et cinq pièces de tapisserie d'Aubusson « avec leurs baguettes dorées » (180 F) et enfin trois paires « de rideaux de croisées en taffetas cramoisy ».

Au deuxième étage, dans une antichambre donnant sur le devant, une armoire en bois blanc, un lit estimé seulement 50 F ; deux rideaux en coton rouge et blanc, un trumeau de cheminée « avec sa glace a cadre doré », une paire de foyers ou encore un fauteuil.

Dans la pièce en suivant à gauche qui doit être au-dessus du salon de compagnie, se trouvent un lit complet estimé 160 F avec « des rideaux en cotonille a carreaux rouge et blanc », un canapé en forme de lit recouvert de soie verte, une commode en bois d'acajou, deux fauteuils et huit chaises et un cabaret, le tout en bois de cerisier. Enfin, un trumeau et une petite « glace Exagone » dont les cadres sont en bois doré.

La chambre suivante donnant « sur le derrière » ne contient qu'un lit complet à l'ange avec une garniture en « camayeux rouge et blanc » estimé 180 F, quatre chaises et un secrétaire en cerisier.

Enfin, au troisième étage, dans une chambre, un lit et une commode, puis dans une autre chambre faisant office de grenier « un tapis en laine D'Aubusson pour l'appartement » c'est-à-dire pour le salon de compagnie, estimé 100 F, deux vieilles garnitures de lit, des bois de lit ou encore dix fauteuils.

Pour terminer, le notaire procède à l'inventaire de l'argenterie qui se compose de :

7 cuillères à café et une pince à sucre	
au premier titre pesant 187 g	42 F
1 boîte ronde en or 64 g	165 F
1 cafetière 71g	120 F
6 salières et 2 cuillères 250 g	60 F
12 couverts, 1 cuillère ronde, 2 à ragoût 4,366 kg	525 F
2 salières argent étranger et 2 cuillères 122 g	20 F
Soit un total de 932 F pour un poids de 5,061 kg	

L'ensemble des meubles est évalué à 3969 francs. Bien que qualifié de « très vieux », on ne trouve pas dans cet inventaire les appellations habituelles telles que « usé, fané, ou à l'antique ». Ce mobilier est sûrement démodé mais semble en bon état et son style correspond à celui que l'on trouve habituellement dans les intérieurs de l'aristocratie bordelaise au XVIIIe siècle¹². On trouve une grande quantité de chaises et de fauteuils, des commodes et des secrétaires, des petites tables à cabaret et à jeux. Ces meubles, fabriqués dans les essences traditionnelles de la région : acajou, cerisier et dans une moindre mesure noyer, sont certainement de provenance locale. Dans les pièces principales on trouve des glaces et des trumeaux mais le notaire ne signale pas, comme cela se produit souvent, la présence de tableaux, de gravures ou de bibelots variés. Des rideaux sont installés aux fenêtres, ils sont en coton et de couleur claire sauf dans « l'appartement » où ils sont comme c'était la mode avant la Révolution, en taffetas cramoisi.

Après cet inventaire, une expertise de l'immeuble est réalisée par un architecte qui estime l'hôtel à 10 000 F et l'écurie à 3375 F Le 8 décembre 1812, madame de Lamouroux obtient l'autorisation de procéder à la vente judiciaire qui est effectuée le 27 octobre 1813. L'hôtel et l'écurie sont adjugés respectivement 8900 F et 2500 F au sieur David Lopez-Dubec et à son frère Benjamin¹³.

Les propriétaires au XIXe siècle

Au cours du XIXe l'hôtel de Paty va changer plusieurs fois de propriétaires. En effet, le 21 janvier 1814, Benjamin Lopez-Dubec vend sa part à son frère David pour 4450, F qui en devient ainsi seul propriétaire. Il va le conserver jusqu'au 31 décembre 1845, date à laquelle il le vend à Pierre de Vassal-Sineuil, propriétaire, demeurant domaine de Latour à Salleboeuf. L'immeuble vendu a toujours le même aspect à

savoir « une grande maison en forme d'hôtel rue Leyteire n° 7 autrefois n° 67, élevé sur trois étages au dessus de rez de chaussée composé de trois corps de bâtiment dont le principal faisant face à la rue est précédé d'une grande cour avec une porte cochère dans laquelle existe un puits adossé au mur nord ». Le prix en est de 20 000 F payable dans les deux ans, au plus tard le 2 mai 1847 avec un intérêt de 5 %¹⁴.

Le 16 août 1861, la famille Vassal vend l'hôtel, pour la somme de 59 000F, à Louis Barthélemy Napoléon Serres, négociant, qui va y résider avec sa femme Marie-Adeline Chambard Saint-Amand jusqu'à sa mort qui survient le 30 mai 1878.

« Décédé sans ascendant ni descendant », des dissensions vont apparaître à l'ouverture de la succession entre sa veuve et ses neveux. Le 5 juin 1878, le Tribunal civil de Bordeaux nomme un administrateur et le 8 juin, le testament de Napoléon Serres est déposé chez Maître Labayle notaire à Bordeaux. Par ce testament, il institue sa femme légataire générale et universelle sous réserve qu'elle accomplisse des legs en faveur de certains neveux et nièces, mais seulement après sa mort et quand la succession sera liquidée. Enfin, il l'autorise à vendre les meubles et immeubles sans être obligée de faire un remploi des fonds¹⁵. Les 8 et 11 juin, lors de la rédaction de l'acte de notoriété, les héritiers se manifestent pour faire valoir leurs droits. Il s'agit de sa sœur, Zénobie, veuve de Théodore Petit, de ses neveux Charles et Laure Serres et Ernest et Armande Benezet, enfants de son frère Edmond et de sa sœur Julie, décédés précédemment. Un quatrième frère, mentionné comme parti pour l'Amérique en 1824, sera considéré comme disparu depuis. Le 12 juin, un inventaire des meubles est effectué par le notaire Labayle en présence de madame Serres, des neveux de son mari habitant Bordeaux et de Maître Bédouret notaire représentant les autres parties, absentes de Bordeaux.

L'inventaire commence par un incident soulevé par un neveu, Charles Serres, qui fait remarquer que sa tante a fait retirer le portefeuille du défunt du secrétaire et a fait ouvrir le coffre-fort. Celle-ci se justifie, mettant en avant qu'il y avait des échéances rapprochées à respecter. Après que chacun eut fait toutes réserves et protestations, les notaires commencent l'inventaire par une pièce prenant sur la cour dénommée cabinet de travail et qui était le bureau du maître de maison. On y trouve, par exemple, un fauteuil de bureau en noyer, des financières et des cartonniers en acajou, une bibliothèque, un

12. Figeac Michel, *Destins de la noblesse bordelaise*, Tome 1, p. 148, FHSO, 1996.

13. A.D.Gir., 3 U 2254.

14. A.D.Gir., 3 E 35650 Macaire.

15. A.D.Gir., 3 E 41721 Labayle.

pupitre, quinze chaises ou tabourets, un secrétaire Louis XVI, un coffre fort, des cartes, un globe terrestre, 240 volumes non inventoriés et le Dictionnaire Bescherelle en deux volumes ¹⁶.

La pièce suivante, éclairée par une suspension en porcelaine avec garniture en bronze, est la salle à manger. On y note la présence de meubles en chêne : deux dressoirs, une table de milieu, douze chaises, plus une table à jeux en cerisier et un guéridon en noyer. Elle est décorée de nombreux bibelots comme une pendule en marbre noir, une coupe en faïence de Delft, des boîtes à thé ainsi que de la vaisselle en porcelaine, des compotiers, un service à thé, une cave à liqueur etc. Huit tableaux ornent les murs. Un seul est signé Gérard ¹⁷ et représente des enfants dormants. Les autres sont des natures mortes : melons ou poissons ou encore des scènes de genre : gibier et chasseur ou forgerons.

On passe ensuite dans la cuisine. Elle renferme une grande armoire en acajou, trois tables et quatre chaises, « 38 pièces de ferblanterie ou cuivre à l'usage de la cuisine », de la vaisselle, des chaudrons etc. La cave contient 650 bouteilles de vin blanc ou rouge « vieux », 200 bouteilles de vin ordinaire, des bouteilles vides, sept futailles et du bois à brûler.

A l'étage, la description se poursuit par une chambre à coucher donnant sur la cour. Le lit et la table de nuit sont en noyer comme la commode à dessus de marbre. On note la présence de quelques bibelots : vases, groupe en terre cuite, coupe et flacons, cinq tableaux à l'huile représentant une nativité, des enfants ou un cavalier et deux gravures représentant Napoléon.

La chambre suivante donne également sur la cour avec son lit et son lit de repos en noyer, une table de nuit, une grande armoire et cinq chaises du même bois, une table en acajou et un secrétaire en cerisier. Aux murs sont accrochés une glace, un trumeau, une gravure représentant la vengeance de Cérés, une autre montrant le Christ à la colonne et deux tableaux à l'huile, une Vierge et des bergers.

Puis, dans une chambre donnant sur la rue, le lit, l'armoire à glace, la commode et la table de nuit sont en palissandre. On y trouve également quatre chaises en acajou et deux fauteuils Voltaire, deux glaces à cadre doré, des vases et des chandeliers et huit tableaux peints à l'huile représentant des paysages, des scènes de genre, une nativité et Saint Louis.

Le grand salon est richement décoré et meublé. Il contient un meuble de salon d'acajou recouvert en velours rouge comprenant un canapé, six fauteuils et huit chaises, une table à ouvrage et une table à thé en acajou et un guéridon en laque. Parmi les objets on relève une pendule en marbre blanc avec sujets en bronze, des candélabres en bronze, des vases en porcelaine. Le sol est recouvert d'un tapis et les fenêtres sont

garnies de rideaux en mousseline. Au mur le portrait de M. Serres peint à l'huile dans un cadre doré et cinq grands tableaux représentant l'un, un paysage, deux autres « dans le genre Roza de Tivoli » ¹⁸ des animaux de ferme et un dernier « avec figures de Van Balen et paysage de Breughel ».

Enfin, dans une petite chambre à la suite, un lit et une grande armoire en acajou et un prie-Dieu.

Les bijoux sont peu nombreux : une montre en or, une chaîne de gilet, un binocle en or et une bague en or. L'argenterie comprend un ensemble de 24 cuillères et fourchettes en argent d'un poids de 4 kg, et un ensemble hétéroclite comprenant cuillères et fourchettes, cuillères à crème, pincette à sucre etc. pesant 2,800 kg et d'autres pièces en ruolz .

L'ensemble du mobilier est évalué à 9197 F.

Le 23 juillet, madame Serres accepte la succession sous bénéfice d'inventaire et le 10 décembre 1878 les biens immobiliers, répartis en cinq lots, sont mis en vente ¹⁹. Il s'agit de l'immeuble n° 7, rue Leyteire, d'une maison servant d'écurie au n° 9 de la même rue, d'un domaine viticole à Bègles appelé château Birambits, d'une maison à Bègles et de terrains nus près de la rue Pelleport, à Bordeaux.

L'hôtel, lot n° 1, est dit « solidement construit et très bien aménagé ». Les dispositions intérieures ne semblent pas avoir beaucoup changées. Au rez-de-chaussée on trouve toujours « une salle à manger, une pièce ayant servie jusqu'à ce jour de comptoir, un belle cuisine avec souillarde, un petit chai avec un grenier au-dessus et lieu d'aisance ». Les étages sont desservis par « de larges escaliers en pierre avec une rampe en fer ». Au premier étage on trouve « sur le devant deux pièces planchées et un magnifique salon, ... sur le derrière trois pièces avec grands placards et cheminées, cabinets et lieux d'aisance ». Aux deuxième et troisième étages qui sont maintenant loués, on a ajouté à chaque niveau une cuisine et une souillarde et enfin au quatrième étage se trouvent les greniers et deux chambres de domestiques.

La maison mitoyenne au n° 9, constituant le lot n° 2, comprend outre trois chambres, une grande écurie pavée et un grenier à foin.

16. L.N. Bescherelle, *Dictionnaire national ou dictionnaire universel de la langue française* (1856), ouvrage de référence habituel avant la parution du Littré.

17. Il s'agit, peut-être, du peintre Marguerite Gérard (176.-1837) belle sœur du peintre J-H Fragonard (1732-180.). Elève, assistante et collaboratrice du maître, elle lance sa carrière vers les années 1780. Elle aime peindre des scènes familiales où les enfants sont largement représentés.

18. Salvator Rosa (1615-1673) considéré comme l'un des inventeurs du paysage « historique ».

19. A.D.Gir., 3 U 2628.

Les lots 1 et 2 sont adjugés ensemble pour 66 000 F sur une mise à prix de 48 000 F.

Le 3e lot est le château de Birambits à Bègles, aujourd'hui disparu. Le cahier des charges de la vente en donne une description précise. Le domaine, situé « en face de la gare de ladite localité à quinze minutes du boulevard consiste en une grande propriété de revenu et d'agrément 5, 75 ha » dont 4 ha de vignes. On y parvenait « par quatre grands portails dont trois en fer percés dans un mur de clôture bordant le chemin de Bordeaux à Birambits ... » ; devant et à droite de la maison se trouvaient deux jardins anglais. Les bâtiments, en un seul tenant, comprenaient la maison de maître, chai, cuvier, remises etc. « Un élégant pavillon couvert en ardoises et percé de plusieurs ouvertures s'élève au dessus des bâtiments et les domine ». Quant à la maison de maître, elle comportait « deux ailes en retour à droite et à gauche ». Elle était « construite en forme de chartreuse et on y parvient par un escalier en pierre de plusieurs marches ». A l'intérieur, on trouve vestibule, salon de compagnie, salle à manger, chambres, cuisine, dépendances etc. Le greffier termine sa description en ces termes « L'ensemble offre un magnifique aspect à raison des nombreuses allées qui le sillonnent dans la longueur et dans la largeur qui sont toutes bordées d'arbres fruitiers de toutes espèces admirablement disposés en espaliers ». Dans le chai sont conservés 247 hl de vin dont la moitié est en vin rouge de Villenave de l'année 1876, le reste du vin rouge de Bègles des années 1876 et 1877 et enfin une part non négligeable (12 %) de vin de Narbonne et du Roussillon.

Ce lot est adjugé 43 000 F sur une mise à prix de 35 000 F.

Le 4e lot se compose d'une maison avec jardin et prairie d'une superficie de 1, 48 ha en face du domaine de Birambits. Estimée 5000 F, il est adjugé 15 700 F.

Enfin le 5e lot, constitué de 11 emplacements rue Pelleport, est attribué pour 36 361 F sur une mise à prix de 12 000 F.

L'acquéreur de l'hôtel s'appelle Jean Page, sans profession, résidant 128, cours Victor Hugo, immeuble où il décède le 14 avril 1887, laissant une fille unique épouse de Pierre Martial Bourdageau. Au jour de son décès, la fortune de Jean Page est estimée à près de 616 300 F. Elle se compose de valeurs mobilières pour un montant de 276 300 F, et d'immeubles : celui du cours Victor-Hugo évalué à 262 000 F, l'hôtel de la rue Leyteire évalué à 67 000 F, et la maison servant d'écurie à 20 000 F²⁰.

En près de 260 ans d'existence, cet immeuble sis sur l'emplacement d'anciens chais sera passé du statut d'hôtel aristocratique à celui d'immeuble bourgeois, pour devenir immeuble de rapport, suivant l'évolution de l'origine sociale des propriétaires. Néanmoins, Il aura réussi à échapper à la destruction et même aux transformations radicales gardant en grande partie son aspect d'origine.

20. A.D.Gir., 3 Q 5186.